



CODE DE DÉONTOLOGIE DES CELEBRANTS DE VIE®

En tant que Célébrant De Vie Certifié, je m'engage à :

- Proposer un service professionnel
- Servir chaque client avec respect, sensibilité et professionnalisme
- Respecter les délais convenus
- Garantir un service qui tient compte de la personnalité unique des clients, en étant attentif à leurs besoins, leurs vœux, leurs valeurs, leurs héritages culturels, leurs convictions philosophiques et spirituelles
- Respecter sans aucune discrimination la religion, la philosophie de vie, l'ethnie, la nationalité, l'âge, le handicap, ou l'identité sexuelle des personnes concernées
- Assurer aux clients un choix complet et la décision finale sur la cérémonie ; les propres convictions ou croyances du célébrant sont immatérielles dans ce processus, il reste neutre
- Encourager les clients à choisir et/ou à approuver une cérémonie qui leur corresponde
- Rendre une cérémonie aussi juste que possible dans tous ses aspects, notamment la prononciation des noms propres et des lieux
- Rencontrer les clients pour un premier entretien sans obligation, pour discuter des services
- Assurer des consultations illimitées aux clients pendant la création de la cérémonie jusqu'à complète satisfaction
- Proposer et organiser une répétition de la cérémonie, si nécessaire
- Célébrer la cérémonie de façon professionnelle et appropriée
- Offrir au client une copie souvenir de leur cérémonie